

PROFESSIONNELS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
AU SERVICE
DES PROFESSIONS
LIBÉRALES



MON GUIDE



SOMMAIRE

FOCUS INSTALLATION

VOTRE ACTIVITÉ EN LIBÉRAL	3
---------------------------------	---

LA BANQUE AU QUOTIDIEN

GESTION DE VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL	4
GESTION DE VOS COMPTES À DISTANCE	5
VOS MOYENS DE PAIEMENT	6

VOTRE GESTION DE TRÉSORERIE

NOS SOLUTIONS POUR VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE.....	8
---	---

ENCAISSEMENT ET TÉLÉTRANSMISSION

ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE	10
LA TÉLÉTRANSMISSION.....	11

FINANCER VOS PROJETS

LE FINANCEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS.....	12
--	----

VOTRE ÉPARGNE

ÉPARGNE COLLECTIVE ET SALARIALE.....	14
ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE	15

VOUS PROTÉGER, VOUS ET VOS PROCHES

LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRES.....	16
PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE ET VOS SALARIÉS.....	18

VOTRE PATRIMOINE

OPTIMISEZ VOTRE STRATÉGIE	20
---------------------------------	----

CESSATION D'ACTIVITÉ

PRÉPARER LA FIN DE VOTRE ACTIVITÉ LIBÉRALE.....	22
---	----

MENTIONS LÉGALES ET RENVOIS.....	23
----------------------------------	----

FILIALES ET PARTENAIRES	25
-------------------------------	----



UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Vous accompagner au quotidien, être attentif à vos besoins, faire équipe avec vous, faire avancer vos projets : telle est notre ambition.

Nous avons choisi de faire vivre cette ambition dans chacun de nos actes et dans chacune de nos communications à travers une promesse simple et forte, « Développons ensemble l'esprit d'équipe », afin qu'elle devienne le fil rouge, la coloration et l'esprit même de notre relation.

Cela signifie que nous nous engageons à vos côtés au quotidien et quels que soient vos projets. Et cette volonté se matérialise au travers d'engagements précis : disponibilité, pertinence des produits proposés, simplification de certaines formalités, transparence de nos tarifs...

Nos directeurs d'agence, nos conseillers professionnels et nos conseillers en gestion de patrimoine travaillent en synergie afin de mettre à votre disposition leurs expertises pour répondre à vos besoins professionnels et personnels.

Exercer une profession libérale entraîne des besoins spécifiques. Société Générale a imaginé des solutions adaptées, de votre installation jusqu'à votre retraite. Vous trouverez dans ce guide la présentation de l'ensemble de l'offre qui vous est dédiée.



UN ACCOMPAGNEMENT AUX MOMENTS CLÉS DE VOTRE VIE

Vous recherchez une banque de proximité ? Une banque avec des services simples, fiables et efficaces pour la gestion de votre activité ? Une banque à l'écoute pour vous conseiller dans le développement de votre affaire ?

Société Générale a élaboré des produits et services adaptés à vos attentes et vous offre un dispositif d'accueil complet et efficace.

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOS PROJETS PROFESSIONNELS AVEC UN CONSEILLER DÉDIÉ

NOTRE MISSION : mettre son expertise au service du développement et de la protection de votre activité, vous aider à investir, à gérer votre trésorerie...

DES EXPERTS EN GESTION DE PATRIMOINE POUR VOS BESOINS SPÉCIFIQUES

La gestion de votre patrimoine nécessite des compétences juridiques, fiscales, financières et successorales. Nos conseillers en gestion de patrimoine ont développé un savoir-faire reconnu dans la sélection de solutions performantes, adaptées à l'évolution de votre situation. Ils peuvent, le cas échéant, vous mettre en relation avec nos ingénieurs patrimoniaux.

DES SERVICES
INNOVANTS
POUR PLUS
DE SIMPLICITÉ

NOS SOLUTIONS DÉDIÉES AUX PROFESSIONS LIBÉRALES

Société Générale continue de développer sa présence auprès des professions libérales. Nos équipes ont été renforcées au sein de nos agences avec 2 700 conseillers dédiés à la clientèle professionnelle.

Des produits et des services spécifiques en fonction de votre activité libérale :

SANTÉ

- Guide d'installation dédié aux professionnels de santé
- Monétique santé et télétransmission
- Taux préférentiels pour les crédits à moyen terme

TECHNIQUE

- Sogestel relevés experts-comptables
- Taux préférentiels pour les crédits à moyen terme

JURIDIQUE

- ADEC (huissiers de justice)
- Taux préférentiels pour les crédits à moyen terme

Un espace est dédié aux professions libérales sur notre site : professionnels.societegenerale.fr

Pour retrouver l'ensemble de nos tarifs, merci de vous reporter à la brochure tarifaire, disponible en agence et sur Internet ou de contacter votre Conseiller.



FOCUS INSTALLATION

VOTRE ACTIVITÉ EN LIBÉRAL

Vous avez décidé de vous installer en libéral ? De nombreuses questions vont se poser avant de vous lancer. Quel lieu d'exercice choisir ? Comment exercer : seul ou s'associer ?

Créer ou reprendre une activité ? Pour bien réussir votre installation, il faut être bien préparé.

Société Générale est là pour vous accompagner pas à pas.

CHOISIR VOTRE LIEU D'EXERCICE

Le choix de votre implantation doit notamment prendre en compte les critères suivants :

- la démographie professionnelle,
- la population locale,
- les conditions spécifiques liées à votre activité,
- les aides à l'installation par les collectivités locales.

CRÉER VOTRE PROPRE ACTIVITÉ

Cette solution peut paraître la plus simple dans la mesure où l'installation ne dépend que de vous-même.

Cependant, tout est à créer. Vous devez constituer votre clientèle tout en commençant à payer les charges relatives à votre installation.

REPRENDRE UNE CLIENTÈLE

Il peut s'agir de la solution la moins risquée puisque vous récupérez une clientèle dès le début de votre activité.

Or, lors de la première année d'exercice, une perte de clientèle d'environ 20 % est à envisager.

DÉTERMINER VOTRE STATUT JURIDIQUE

Les aspects juridiques sont à examiner très attentivement. En effet, la réglementation propre à l'exercice de chaque profession libérale peut exclure certaines formes de sociétés (SA, SARL...).

La décision d'exercer seul ou en groupe est aussi déterminante.

L'association avec des confrères peut vous permettre :

- de mettre en commun des moyens (local professionnel, accueil, secrétariat, comptabilité) et d'en partager les coûts,
- de mobiliser, le cas échéant, des capitaux extérieurs propres à assurer le développement de votre activité.

Le choix de la structure juridique déterminera votre statut social et, le cas échéant, votre régime d'imposition.

Ce choix aura également des conséquences patrimoniales, principalement au moment de votre cessation d'activité.



LES +

Nos conseillers Société Générale vous accompagnent à chacune des étapes de votre installation.

Ils trouveront la solution optimale pour vous aider à financer vos projets.

**Professionnels de santé,
consultez notre guide d'aide
à l'installation sur notre site :**

professionnels.societegenerale.fr

LA BANQUE AU QUOTIDIEN

GESTION DE VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL

Avec JAZZ Pro⁽¹⁾, simplifiez votre gestion en allant à l'essentiel.
Avec un forfait mensuel, profitez des services indispensables à la gestion de votre compte et bénéficiez de nombreux avantages tarifaires.



DES SPÉCIALISTES AU CŒUR DE LA RELATION

- votre Conseiller professionnel pour vous accompagner dans la gestion de votre activité,
- un expert en gestion de patrimoine pour optimiser votre stratégie patrimoniale,
- vos interlocuteurs joignables directement par téléphone ou par e-mail.

L'ESSENTIEL POUR VOTRE GESTION AU QUOTIDIEN

- un accès à la banque en ligne pour gérer vos comptes professionnels et privés grâce à Progéliance Net⁽²⁾,
- les principaux frais liés à la tenue de votre compte professionnel⁽³⁾,
- 6 services pour rester serein face à l'imprévu, notamment :
 - mise en opposition sur chèques, mise en opposition ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA et blocage des cartes en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse,
 - abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision,
 - traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision.
- 25 % de réduction sur 5 produits et services en option (cartes CB Visa Business⁽⁴⁾ et American Express, Quiétis Pro, Terminal de Paiement Électronique pour l'encaissement par carte bancaire...).

FAITES DES ÉCONOMIES EN OPTANT POUR JAZZ PRO

JAZZ Pro regroupe l'essentiel des services liés à la gestion courante de votre compte professionnel.

Avec ses avantages tarifaires, vous pouvez réaliser jusqu'à 500 € d'économie annuelle. À titre d'exemple, au niveau de la commission de mouvements, vous êtes exonéré pour 150 000 € d'opérations débitrices par an.

SANS JAZZ PRO

Commission de mouvement (par exemple, sur la base de 12 500 € d'opérations débitrices par mois à 2 % ^(*))	max. 25 € par mois
Frais fixes de tenue de compte	25 € par mois
Progéliance Net (dont Appli Pro)	20 € par mois
Commission d'ouverture de dossier administratif (cotisation annuelle de 145 €)	12,08 € par mois
COÛT MENSUEL	82,08 €

* Au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.

AVEC **JAZZ pro** 36,90 €

ÉCONOMIE MENSUELLE DE 45,18 €

Tarifs au 1^{er} mars 2017

FOCUS

ZOOM SUR LE SERVICE BIENVENUE PRO⁽⁵⁾

Consacrez-vous à votre activité, nous nous chargeons du reste ! Pour vous faciliter les démarches liées au transfert de votre compte professionnel à Société Générale, nous vous proposons de communiquer gracieusement vos nouvelles coordonnées bancaires à vos clients, fournisseurs et organismes divers (EDF, URSSAF...). Ce service existe également pour vos comptes privés.

JAZZ / JAZZ PRO

En détenant JAZZ Pro pour votre activité professionnelle et JAZZ⁽⁶⁾ à titre privé, vous bénéficiez de **20 % DE RÉDUCTION SUR CHACUNE DES COTISATIONS.**

GESTION DE VOS COMPTES À DISTANCE

Manque de temps pour passer en agence ? Accéder à vos comptes rapidement ?

Rester informé sur votre solde ou un encaissement à venir ?

Pour vous, pouvoir consulter ses comptes à tout moment est un impératif !

Découvrez les solutions Société Générale pour rester connecté avec votre banque.

PAR INTERNET AVEC PROGÉLIANCE NET⁽⁷⁾

CONSULTATION DE VOS COMPTES PROFESSIONNELS ET PRIVÉS

- consultation des opérations du jour et à venir,
- relevé de compte électronique,
- recherche d'opérations.

RÉALISATION DE VOS OPÉRATIONS COURANTES EN TOUTE AUTONOMIE

- émission de virements SEPA,
- gestion des bénéficiaires,
- bons à payer de LCR BOR adressés à Société Générale,
- alertes sur mise à disposition de chéquier, de carte bancaire ou sur des opérations.

GESTION EN LIGNE DE VOTRE ACTIVITÉ MONÉTIQUE

- suivi en temps réel de vos encaissements de cartes bancaires,
- consultation des analyses statistiques de votre activité monétique.

UN ESPACE PROTÉGÉ

- accès sécurisé par un identifiant et un code secret personnels.

Rendez-vous sur
professionnels.societegenerale.fr
pour en savoir plus.

LES +

PILOTEZ VOS COMPTES OÙ QUE VOUS SOYEZ AVEC L'APPLI PRO⁽⁸⁾

Un tableau de bord pour visualiser en un coup d'œil :

- » le solde de vos comptes professionnels et privés,
- » les événements clés de vos comptes (virement reçu, impayés...).

L'accès au détail de vos comptes et des services pratiques associés :

- » envoi de RIB par mail ou SMS,
- » synthèse des informations clés et des alertes restituées dans le tableau de bord,
- » synthèse des opérations du jour et la somme associée en quasi-temps réel.



À TÉLÉCHARGER
GRATUITEMENT SUR



Et pour tous les autres mobiles :
m.professionnels.societegenerale.fr

VOS MOYENS DE PAIEMENT

Les cartes Business :
un moyen de paiement simple et incontournable
pour effectuer vos règlements.



CARTES CB VISA BUSINESS ET CB VISA GOLD BUSINESS

*Une solution de règlement
pour vos dépenses professionnelles*

La gamme de cartes CB Visa Business Société Générale⁽⁹⁾ est faite pour vous. Acceptées dans le monde entier, les cartes CB Visa Business vous permettent de :

- simplifier la gestion quotidienne de vos frais professionnels,
- régler vos achats sur Internet en toute sérénité avec, en option, le service e-Carte Bleue⁽¹⁰⁾,
- vous déplacer en toute tranquillité grâce à l'offre riche d'assurances et de services d'assistance⁽¹¹⁾.



CARTE HAUT DE GAMME : LA CARTE CB VISA GOLD OPTION COLLECTION BUSINESS CLASS⁽¹²⁾

*Optimisez votre temps et améliorez
votre confort lors de déplacements
en France ou à l'étranger*

Bénéficiez des services et avantages⁽¹³⁾ « haut de gamme » supplémentaires :

- bénéficiez d'une ligne de réservation prioritaire de taxi⁽¹⁴⁾ et d'une moto avec chauffeur⁽¹⁵⁾,
- voyagez avec un véhicule de catégorie supérieure et bénéficiez de remises⁽¹⁶⁾ sur vos locations de véhicules en France (jusqu'à 25 %) et à l'étranger (jusqu'à 10 %),
- bénéficiez d'un statut privilégié et profitez d'une chambre de catégorie supérieure dans les hôtels 3 et 4 étoiles partout en France⁽¹⁷⁾,
- accédez à 600 salons privés d'aéroports⁽¹⁸⁾ partout dans le monde, quelle que soit la compagnie ou la classe dans laquelle vous volez grâce à l'abonnement annuel qui vous est offert,
- un numéro de téléphone⁽¹⁹⁾ unique inscrit au dos de votre carte vous permet d'accéder facilement à l'ensemble des avantages réservés.

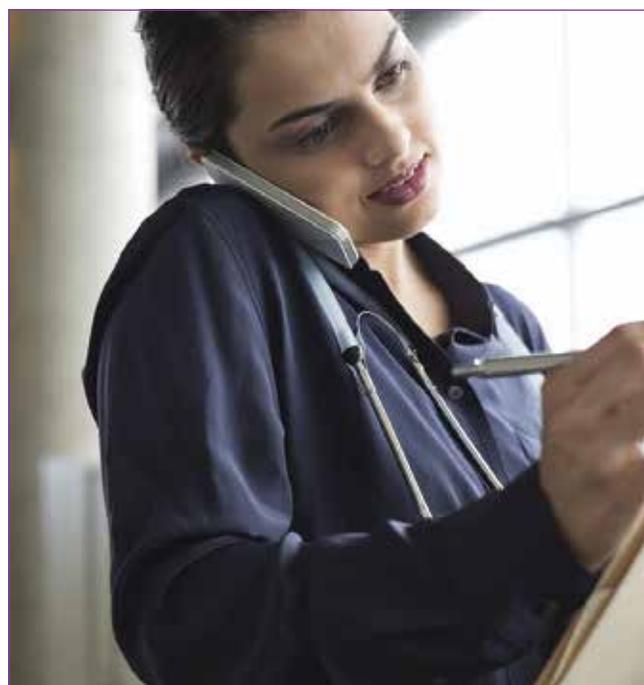




CARTES BUSINESS ET BUSINESS GOLD AMERICAN EXPRESS

La gamme de cartes Business American Express représente un complément idéal à votre carte habituelle :

- une gestion de votre trésorerie et de votre comptabilité simplifiée au quotidien,
- un accompagnement de tous les instants (suivi de compte, réservation de voyages, questions juridiques...),
- des assurances performantes pour vos achats professionnels et déplacements,
- un programme de fidélité récompensant généreusement vos dépenses professionnelles,
- votre offre de bienvenue avec la 1^{re} année de cotisation de la carte Business Gold à moitié prix⁽²⁰⁾.



QUIÉTIS PRO*

ASSURANCE PERTE ET VOL DE VOS PAPIERS, CLÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

Quiétis Pro* vous protège dans le cadre de votre vie professionnelle en cas de :

- » perte ou vol de l'un de vos moyens de paiement (émis par Société Générale ou un autre établissement bancaire),
- » vol d'espèces suite à un retrait,
- » vol de votre recette ou de vos honoraires lors du transport en vue de leur encaissement dans une agence Société Générale,
- » vol ou perte de vos papiers et clés,
- » bris, vol et utilisation frauduleuse de votre téléphone mobile professionnel.

Quiétis Pro propose également une assistance en cas de litige ou de sinistre et un service de renseignements pratiques.

Pour en savoir plus sur notre gamme de cartes Business, connectez-vous sur
professionnels.societegenerale.fr



VOTRE GESTION DE TRÉSORERIE

NOS SOLUTIONS POUR VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

Vous avez des excédents de trésorerie de manière récurrente ou ponctuelle ?

Vous recherchez des placements à court terme sécurisés ?

Découvrez les produits d'épargne Société Générale permettant aux professions libérales de bénéficier d'une rémunération des dépôts versés, même de courte durée, sans risque et sans contrainte.

COMPTE SUR LIVRET PRO (CSL PRO)

Caractéristiques des versements et retraits :

- pas de plafond de versement,
- versement et retrait minimums : 10 €,
- solde minimum : 10 €,
- opérations autorisées au crédit : versements d'espèces, remises de chèques, virements ponctuels ou permanents en provenance du compte courant du titulaire,
- opérations autorisées au débit : retraits d'espèces, virements sur un compte courant du titulaire.

Une épargne rémunérée⁽¹⁾ disponible :

- calcul des intérêts par quinzaine : les versements portent intérêts à compter du 1^{er} jour de la quinzaine suivant le dépôt. Les retraits sont passés au débit valeur fin de la quinzaine précédente,
- les sommes placées restent disponibles à tout moment, sans frais ni pénalité.

LIVRET A⁽²⁾

Une rémunération sécurisée et exonérée d'impôt sur le revenu⁽³⁾ :

- vous pouvez placer jusqu'à 22 950 € (plafond au 01/12/2016) au taux en vigueur⁽⁴⁾,
- votre épargne est totalement exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Un placement souple et disponible :

- chaque membre de la famille peut en détenir un,
- vous avez la possibilité d'effectuer des versements et des retraits à partir de 10 €,
- votre épargne est disponible à tout moment, sans frais.



COMPTE À TERME

Le Compte à Terme est un **placement sécurisé à court ou moyen terme** qui permet de rémunérer un capital pour une durée fixe, selon un taux d'intérêt connu à l'avance. En règle générale, plus la durée d'immobilisation des fonds est longue, plus la rémunération est élevée.



COMPTE À TERME RENOUELABLE TRÉSO +

Ce Compte à Terme à taux fixe⁽⁵⁾, d'une durée d'un mois, est renouvelable à son échéance par tacite reconduction⁽⁶⁾. Il est réservé aux personnes morales donc aux professions libérales exerçant sous la forme de sociétés (SARL, SEL...).

Le Compte à Terme Tréso + facilite ainsi la gestion de votre trésorerie, vous procurant alors :

- **autonomie** : une gestion de votre trésorerie facilitée par le renouvellement automatique,
- **souplesse** : remboursement anticipé possible sur la totalité du placement⁽⁷⁾,
- **sécurité** : un capital garanti et une rémunération attractive.

FOCUS

POUR VOS BESOINS EN TRÉSORERIE

Les décalages de trésorerie peuvent être cycliques ou structurels selon votre type d'activité, la nature de vos clients, leur mode de paiement et les besoins spécifiques liés à votre activité.

Pour financer vos décalages de trésorerie occasionnels, découvrez notre solution « Convention de Trésorerie Courante⁽⁸⁾ » (CTC).

La CTC est une ouverture de crédit à durée indéterminée :

- » son montant est adapté à vos besoins et à votre activité,
- » son utilisation s'effectue par simple débit de votre compte courant professionnel.

ENCAISSEMENT ET TÉLÉTRANSMISSION

ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Société Générale propose des solutions monétiques de qualité et faciles d'utilisation pour vous faire gagner du temps.

PROGÉCARTE SANS CONTACT

Notre offre de Terminaux de Paiement Électronique pour accepter les règlements par carte bancaire

La location de votre matériel pour 48 mois⁽¹⁾ :

- une gamme de Terminaux de Paiement Électronique fiables, adaptée à vos besoins et conditions d'encaissement,
- la possibilité de faire évoluer votre matériel en cours de contrat⁽²⁾,
- des coûts de communication optimisés, quelle que soit votre installation téléphonique,
- l'installation gratuite du logiciel permettant d'accepter les paiements par carte American Express⁽³⁾.

Un service d'assistance et de maintenance gratuit pendant toute la durée de votre contrat.

Le suivi et la gestion en ligne de votre activité monétique dans votre abonnement Progéliance Net⁽⁴⁾.

PROGÉCARTE SANTÉ

Notre solution pour les professionnels de santé souhaitant encaisser par carte bancaire et lire les cartes vitales sur le même appareil

La location de votre matériel pour 48 mois⁽¹⁾ :

- l'encaissement des règlements par carte bancaire et la lecture de la carte Vitale sur un même terminal,
- la télétransmission des feuilles de soins électroniques,
- l'adaptation de votre équipement fonctionnant avec ou sans ordinateur,
- l'utilisation en cabinet ou en visite,
- l'identification avec votre Carte du Professionnel de Santé (CPS).

Un service d'assistance et de maintenance gratuit pendant toute la durée de votre contrat.

Le suivi et la gestion en ligne de votre activité monétique dans votre abonnement Progéliance Net⁽⁴⁾.

SOLUTION D'ENCAISSEMENT MOBILE⁽⁵⁾

Notre Solution d'Encaissement Mobile vous permet d'accepter les encaissements par carte bancaire dans votre cabinet ou lors de vos déplacements.

Innovante, notre offre est sans engagement de durée.

Vous êtes donc libre de résilier votre abonnement quand vous le souhaitez.

Pour utiliser notre Solution d'Encaissement Mobile, il suffit d'un smartphone (ou tablette)⁽⁶⁾ et du terminal d'encaissement mobile, commandé préalablement en agence⁽⁵⁾.



LA TÉLÉTRANSMISSION

Gain de temps, facilité de gestion au quotidien...
Société Générale vous propose, selon votre activité, des solutions de transmissions sécurisées.

SOGESTEL RELEVÉS EXPERTS-COMPTABLES

Pour les experts-comptables

Sogestel relevés experts-comptables est notre solution sécurisée pour les experts-comptables ayant plus d'un client détenteur d'un compte Société Générale en portefeuille.

Elle permet :

- de récupérer automatiquement les relevés de compte de vos clients Société Générale,
- d'intégrer automatiquement des données dans vos logiciels,
- d'offrir une totale compatibilité avec le portail web : jedeclare.com.

PROGÉCARTE SANTÉ

Pour les professions médicales

Pour télétransmettre vos feuilles de soins, vous devez vous équiper d'un lecteur de carte Vitale et d'un logiciel adapté. La télétransmission permet un remboursement plus rapide pour vos patients ou pour vous, si vous pratiquez le tiers-payant.

Notre solution dédiée Progécarte Santé vous permet d'encaisser les cartes bancaires, de lire les cartes Vitales et de télétransmettre les feuilles de soins à l'aide d'un seul appareil.

CENTRE SERVEUR ADEC

Pour les huissiers de justice

Si vous êtes membre de l'ADEC (Association Droit Électronique et Communication), vous pouvez transmettre à Société Générale, via le Centre Serveur de l'ADEC, vos ordres de virement et de prélèvement et recevoir vos relevés de compte⁽⁷⁾.





FINANCER VOS PROJETS

LE FINANCEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS

Pour optimiser la réussite de vos projets, Société Générale vous propose une offre complète de financements adaptés à chacun de vos besoins⁽¹⁾. Que ce soit pour un projet de création, de développement d'activité ou encore d'investissement, **vous pouvez aussi compter sur l'expertise de nos conseillers pour vous accompagner.**

CRÉDIT CLASSIQUE*

Pour tous vos investissements professionnels

Quels que soient la nature et le montant de votre investissement professionnel (acquisition ou renouvellement de matériels, construction, aménagement de locaux professionnels, achat de murs professionnels), Société Générale vous accompagne avec des prêts répondant à vos attentes.

- Tous montants.
- Taux fixe ou révisable.
- Remboursement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel, adapté à l'éventuelle saisonnalité de votre activité.
- Différé d'amortissement (possibilité de décaler le remboursement du capital).



JET PRO*⁽²⁾

Le crédit rapide pour vos investissements corporels jusqu'à 50 000 €⁽³⁾

Tous vos investissements : matériel, travaux jusqu'à 50 000 € HT.

- **Rapidité** : une réponse en moins de 24 h ouvrées⁽⁴⁾.
- **Souplesse** : des formalités simplifiées.
- **Efficacité** : un décaissement (ou règlement au fournisseur pour le crédit-bail mobilier) en moins de 48 h ouvrées⁽⁵⁾.
- **Durée** : 24 à 84 mois⁽⁶⁾.



FOCUS

■ Pour financer votre installation ou votre développement (droit de présentation de clientèle, achat de parts sociales, passage en Société d'Exercice Libéral, aménagement, acquisition des murs...), votre Conseiller Société Générale se tient à votre disposition pour étudier la solution la plus adaptée à votre situation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER

Pour vos investissements en matériel⁽⁷⁾

Le crédit-bail est une formule de financement simple, proposée dès 5 000 € HT d'investissement, par Sogelease⁽⁸⁾, filiale Société Générale, présentant de nombreux avantages :

- **Sur mesure** : loyers constants ou dégressifs et adaptables à l'éventuelle saisonnalité de votre activité.
- **Fiscalité avantageuse** : loyers intégralement déductibles des charges d'exploitation et possibilité d'effectuer un premier loyer majoré⁽⁹⁾.
- **Souplesse** : possibilité de financer 100 % de votre investissement TTC⁽¹⁰⁾.
- **Large éventail de matériels** neufs ou d'occasion éligibles⁽¹¹⁾ sous réserve d'acceptation par Sogelease France.
- **Durée** : 36 à 84 mois (selon le matériel et ses règles d'amortissement).

LES +

Vous pouvez choisir parmi notre offre complète, l'assurance la plus adaptée à vos besoins pour protéger la pérennité de votre investissement :

- » **Assurance Bris de Machines⁽¹²⁾**
(tous dommages) pour les matériels.
- » **Assurance Tierce Poids Lourds⁽¹³⁾**
(tous dommages) pour les véhicules > 3,5 T.
- » **Assurance Perte financière⁽¹⁴⁾**
pour les matériels et véhicules > 3,5 T qui couvre, en cas de sinistre total ou de vol, les sommes restant dues à Sogelease France au-delà de la valeur économique à dire d'expert du matériel ou de l'indemnité versée par l'assureur.

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA) / LOCATION LONGUE DURÉE (LLD)

TEMPRO*,

*la solution pour le financement de votre
véhicule professionnel*

Vous utilisez votre véhicule pour effectuer des déplacements professionnels ?

Nos solutions vous permettent de financer en location un véhicule utilitaire ou de tourisme à titre professionnel parmi toutes les marques et tous les modèles achetés auprès des constructeurs et concessionnaires :

- **en LOA de 2 à 5 ans** pour un véhicule neuf ou d'occasion⁽¹⁵⁾ si existence d'une TVA récupérable. Au terme de votre contrat, vous pouvez restituer le véhicule ou l'acquérir au prix initialement prévu au contrat,
- **en LLD de 1 à 5 ans** pour un véhicule neuf uniquement avec obligation de restituer le véhicule à échéance de votre contrat.

Au-delà du financement, la LOA et la LLD permettent de garantir votre véhicule professionnel en souscrivant à des prestations complémentaires (pneumatiques, entretien, garantie pannes mécaniques). La LOA et la LLD offrent de nombreux avantages :

- Vous profitez de tarifs négociés auprès de nos partenaires.
- Vous disposez d'un éventail de services « à la carte » adaptés aux besoins de votre activité (assistance/ véhicule de remplacement, assurance...).
- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux* (loyers imputables en charges d'exploitation⁽¹⁶⁾, une TVA incluse dans vos loyers, une plus faible taxation au titre de la TVTS⁽¹⁷⁾ pour les véhicules moins polluants).
- Vous pouvez bénéficier d'une déduction forfaitaire des frais de carburant si ces frais sont liés à des déplacements professionnels.

POUR EN SAVOIR PLUS ET OBTENIR UN DEVIS,
contactez nos spécialistes TEMPRO
au **0810 636 646⁽¹⁸⁾**



VOTRE ÉPARGNE

ÉPARGNE SALARIALE ET COLLECTIVE

Vous êtes employeur ? Bénéficiez d'une épargne complémentaire dans un cadre fiscal et social avantageux pour vous et vos salariés.

PEI ARCANCIA PRO*

*Pour vous et vos salariés, une épargne dans un cadre fiscalement et socialement avantageux**

Le **Plan d'Épargne Interentreprises Arcancia Pro** est destiné aux professionnels employeurs, à leurs conjoints collaborateurs ou associés et aux salariés⁽¹⁾.

Vos versements et ceux des autres bénéficiaires peuvent être complétés par un abondement pouvant atteindre **3 138,24 € par personne** en 2017.

Fiscalement et socialement avantageux, l'abondement est, pour votre affaire, déductible du bénéfice imposable, exonéré de charges patronales et salariales et, pour les bénéficiaires, exonéré d'impôt sur le revenu⁽²⁾.

L'épargne est disponible dès 5 ans. Vous pouvez aussi la récupérer par anticipation sans remise en cause des avantages fiscaux et sociaux, si vous êtes dans un des cas prévus par la loi (mariage, acquisition de résidence principale...).

PERCO ARCANCIA PRO*

*Pour préparer votre retraite et celle de vos salariés en réalisant des économies d'impôts**

Plan d'épargne salariale, le PERCO Arcancia Pro vous⁽¹⁾ permet de préparer votre retraite dans des conditions attractives pour votre affaire.

Vos versements et ceux des bénéficiaires⁽¹⁾ peuvent être complétés par un abondement pouvant atteindre 6 276,48 € par bénéficiaire en 2017.

L'abondement du PEI et du PERCO étant cumulables, cela permet de bénéficier jusqu'à **9 414,72 € par personne en 2017**, en franchise d'impôts et de charges sociales⁽²⁾.

Souple, le PERCO vous donne la possibilité de récupérer l'épargne constituée au moment de votre départ à la retraite, en capital défiscalisé ou en rente garantie à vie partiellement défiscalisée⁽³⁾. Il permet aussi de récupérer son épargne par anticipation pour financer l'acquisition de votre résidence principale.

PALISSANDRE ENTREPRISES* / ARTICLE 83

*Un complément d'épargne retraite avantageux**

Palissandre Entreprises est un contrat d'assurance collective de retraite supplémentaire à cotisations définies, communément appelé « Article 83 ».

L'entreprise verse chaque année un pourcentage du salaire des salariés concernés afin de leur constituer une épargne retraite. Les cotisations obligatoires peuvent être financées à 100 % par l'employeur ou être réparties entre l'employeur et le salarié selon une clef de répartition prévue par le régime de retraite.

Ce capital sera transformé obligatoirement en rente lors du départ à la retraite du salarié. Ces versements sont déductibles fiscalement pour l'entreprise dans les limites prévues par la loi. Les versements réalisés sur ce type de contrat sont 2 fois plus efficaces pour le salarié (et donc pour l'entreprise) qu'une prime directe.

Le Dispositif « Article 83 » permet de faire adhérer la totalité ou une catégorie objective des salariés. Il peut être mis en place soit par une décision unilatérale de l'employeur, soit par un référendum, soit par un accord collectif.

À NOTER : l'épargne retraite est définitivement acquise aux salariés et ce même en cas de changement d'employeur ou de statut.



LES AVANTAGES DE L'ABONDEMENT PEI ET PERCO

Prenons l'exemple de 100 € investis par votre structure en rémunération ou en abondement.

Regardons ce qu'il reste, une fois les impôts et charges déduits.

ABONDEMENT	ÉPARGNÉ 77 €	CHARGES ET IMPÔTS 23 €
RÉMUNÉRATION LIBÉRALE	POUVOIR D'ACHAT 51 €	CHARGES ET IMPÔTS 49 €
RÉMUNÉRATION SALARIÉ	POUVOIR D'ACHAT 38 €	CHARGES ET IMPÔTS 62 €

Pour un coût économique de 100 € :

- 8 % de CSG-CRDS,
- 30 % d'impôt marginal sur le revenu
- et les hypothèses suivantes :
 - » l'abondement supporte 20 % de forfait social, le brut est de 83 € dont on déduit la CSG-CRDS,
 - » la rémunération libérale supporte 30 % de charges patronales, le brut est de 77 € dont on déduit la CSG-CRDS et l'impôt sur le revenu,
 - » les charges patronales sur le salaire sont de 50 %, le brut est de 67 € dont on déduit les charges salariales (14 %), la CSG-CRDS et l'impôt sur le revenu.

ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE

En tant que professionnel, vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques particulièrement avantageux, pour vous garantir la qualité de vie que vous espérez pour votre retraite.

PALISSANDRE*

La constitution d'une épargne retraite avec les avantages de la loi Madelin*

Destiné aux travailleurs non salariés, **Palissandre** vous permet de préparer votre retraite dans le cadre unique de la loi Madelin. Pendant la phase de constitution du capital, vous bénéficiez d'une grande liberté. Vous pouvez déduire de votre bénéfice imposable les cotisations versées dans les limites et conditions prévues par la loi, dès lors que vous respectez, chaque année, le seuil de cotisation minimum défini à l'adhésion.

- Vous choisissez l'un des quatre montants minimums annuels de versements obligatoires (en 2017 : 609 € / 1 323 € / 2 213 € / 3 548 €).
- Vous effectuez librement vos versements en respectant les seuils annuels définis par le contrat. Vous pouvez opter pour des versements programmés (annuels, mensuels ou trimestriels) et/ou pour des versements libres.
- Vous choisissez le type de gestion de votre capital parmi 2 options : la gestion « Retraite » ou la gestion « Libre ».
- En sortie de contrat, vous aurez le choix entre 6 modes de rentes à vie.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP) ÉPICÉA*

Une liberté d'épargne pour votre retraite

Dédié à la retraite, le **PERP Épicéa** vous permet de vous constituer une épargne versée sous forme de complément de revenus à vie avec des avantages fiscaux immédiats*.

Vous effectuez des versements libres ou programmés (à partir de 50 € par mois) que vous pouvez suspendre ou modifier à tout moment. Ils sont aussi déductibles de vos revenus nets imposables (dans les limites prévues par la loi).

Si vous le désirez, vous pourrez percevoir une partie de votre épargne retraite sous forme de capital à hauteur de 20 % maximum. Le reliquat du capital constitué est restitué sous forme d'une rente garantie à vie.

Les avantages retraite

Avec l'Approche Budget Retraite, votre Conseiller évalue vos besoins à la retraite selon le profil d'un retraité similaire, (données INSEE) pour définir l'effort d'épargne adapté à mettre en place.



**VOUS PROTÉGER, VOUS ET VOS PROCHES
PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE ET VOS SALARIÉS**

LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRES

Protéger vos proches et votre entreprise est devenu une nécessité. Si un événement vous contraignait à interrompre, momentanément ou définitivement, votre activité, les régimes obligatoires des travailleurs non salariés ne suffiraient pas à compenser une baisse de revenus. Seuls des contrats de prévoyance complémentaires peuvent pallier cette situation. **Découvrez nos contrats de prévoyance pour vous permettre d'envisager l'avenir sereinement.**

GÉNÉPRO*

**Maintenez vos revenus professionnels
et assurez l'avenir de vos proches**

Maintenez votre niveau de vie, pour vous et votre famille, en cas d'accident ou de maladie entraînant un arrêt temporaire ou définitif de votre activité.

Une couverture complémentaire adaptée⁽¹⁾ à vos besoins

- En cas d'arrêt de travail temporaire⁽²⁾ ou permanent de votre activité, vous percevez une indemnité mensuelle pouvant aller jusqu'à 5 000 €.
- Une rente est versée à vie à votre conjoint ou à vos enfants jusqu'à leur 25^e anniversaire en cas de décès ou à vous-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

Une cadre fiscal unique

Les cotisations de Génépro peuvent être déduites chaque année du revenu professionnel imposable, dans la limite du plafond fixé par la loi Madelin.



GÉNÉA*

**Protégez-vous et vos proches
en toute simplicité**

Assurez-vous, pour vous et vos proches, le versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie quelle que soit la cause.

Des garanties élevées adaptées à votre situation

- Une adhésion possible jusqu'à 69 ans avec des formalités médicales simplifiées. Une déclaration d'état de santé suffit dans la plupart des cas.
- Un capital garanti au choix entre 15 000 € et 149 999 € défini selon votre niveau de vie et les besoins de vos proches.
- Deux options au choix pour renforcer les garanties proposées :
 - une option majoration du capital qui permet le doublement du capital en cas de décès accidentel ou son triplement en cas de décès/PTIA suite à un accident de la circulation,
 - une option indexation du capital pour préserver la valeur de celui-ci dans le temps.

Un contrat souple et modulable

À tout moment, vous avez la possibilité de modifier⁽³⁾ :

- le montant du capital garanti et les options souscrites,
- le(s) bénéficiaire(s) désigné(s),
- la fréquence de paiement de votre cotisation.

Une solution avantageuse pour tous

- Pour votre conjoint, une réduction de 15 % en cas d'adhésion couplée⁽⁴⁾.
- Pour vos bénéficiaires en cas de décès :
 - le versement sous 2 jours ouvrés d'une avance de capital équivalente à 10 % du montant garanti⁽⁵⁾,
 - le capital est versé en totale exonération de droits de succession, d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

CAS PRATIQUE

À la suite du décès d'un kinésithérapeute de 40 ans en activité, son épouse, âgée de 39 ans peut bénéficier, grâce au contrat Génepro auquel il a adhéré il y a 5 ans :

- » d'un versement prévu par le régime obligatoire en 2016 : capital décès de 17 800 €,
- » d'un versement complémentaire par Génepro : rente annuelle à vie calculée sur la base d'un capital constitutif de 500 000 € pour une cotisation mensuelle de 67,48 €* à 35 ans.

Un architecte de 35 ans est en arrêt de travail depuis plus de 30 jours. Son revenu mensuel était de 5 000 € / mois lorsqu'il a adhéré à son contrat Génepro il y a 1 an :

- » versement prévu par le régime obligatoire : aucun,
- » versement complémentaire par Génepro pour le maintien du niveau de vie : indemnité de 5 000 € / mois pour une cotisation mensuelle de 73,74 €** à 34 ans.

*Franchise 60 jours et indemnité mensuelle ITT/IPT d'un montant de 500 €.

**Franchise 30 jours et capital décès de 16 000 €.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE*

*Pour une couverture santé adaptée⁽¹⁾ à vos besoins
de soins médicaux et à votre budget*

La Complémentaire Santé Société Générale vous propose 4 formules de remboursement au choix et 2 renforts en option. C'est pour vous :

Une couverture optimale

- sans délai d'attente,
- sans questionnaire médical,
- une couverture pour vous et pour toute la famille.

Une protection renforcée

- une protection selon vos besoins, modulable dans le temps,
- des garanties renforcées en hospitalisation,
- 2 renforts optionnels optique et dentaire suivant vos besoins⁽¹⁾.

Des avantages exclusifs

- un bonus pour vous remercier de votre fidélité,
- des tarifs attractifs.

Un cadre fiscal avantageux

Les cotisations de la Complémentaire Santé Société Générale peuvent être déduites chaque année du revenu professionnel imposable, dans la limite du plafond fixé par la loi Madelin*.

PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE ET VOS SALARIÉS

GÉNÉCLÉ*

Assurez la pérennité de votre entreprise

Parce que vous êtes un « homme-clé », votre absence peut mettre en péril votre activité.

Une protection⁽¹⁾

- En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, votre entreprise reçoit un capital.
- En option : si une maladie ou un accident vous oblige à interrompre votre activité, votre entreprise, en qualité de bénéficiaire, perçoit une indemnité⁽⁶⁾ mensuelle pendant un an maximum, le temps de prendre les dispositions nécessaires.

Des avantages fiscaux immédiats

La totalité des cotisations versées constitue une charge déductible chaque année du résultat imposable*.

LA MULTIRISQUE DES PROS*

Une assurance pour votre tranquillité professionnelle

En cas de sinistre important dans vos locaux professionnels, l'impact est immédiat sur votre organisation, vos clients,...

Pour protéger votre activité et assurer sa pérennité, la Multirisque des Pros vous permet de bénéficier de 3 garanties dans un seul contrat :

- La protection de vos biens professionnels pour protéger vos locaux et leur contenu, notamment en cas d'incendie, de catastrophe naturelle, de dégât des eaux, de vol ou bris de matériels et de dommage électrique.
- Les garanties au titre de votre responsabilité civile d'exploitation⁽⁷⁾ en cas de mise en cause par un tiers (employé, client, fournisseur...) dans le cadre de votre activité.
- La protection financière de votre activité suite à un sinistre garanti comme par exemple le remboursement des frais supplémentaires d'exploitation.

Pour renforcer la sécurité de vos locaux et de vos collaborateurs, découvrez l'option Télésurveillance des Pros⁽⁸⁾ : une offre parmi les plus compétitives du marché, en partenariat avec EPS, n°1 de la télésurveillance en France.





LA PROTECTION JURIDIQUE DES PROS*

Accédez à un accompagnement juridique dans le cadre de votre activité professionnelle au quotidien

Pour toute question de droit relative à votre activité, des juristes sont là pour vous délivrer l'information juridique dont vous avez besoin et vous aider à résoudre des litiges à l'amiable.

En cas d'action en justice, ils organisent votre défense et vous assistent dans la mise en œuvre et le suivi de l'exécution de la décision de justice le cas échéant. Vos frais de justice sont pris en charge.

Vous pouvez également vous prémunir en cas de litige dans votre vie privée grâce à l'option dédiée.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE*

Investissez dans le capital santé de vos salariés

Depuis le 1^{er} janvier 2016, vous devez proposer un contrat de complémentaire santé à votre (vos) salarié(s).

La participation de l'entreprise doit être au moins de 50 % de la cotisation. Ainsi, vous fidélisez vos salariés tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse*.

La Complémentaire Santé Société Générale, c'est :

- **Un contrat adapté pour vos salariés**

Vous pouvez choisir de couvrir uniquement vos salariés ou les salariés et leur famille, et de distinguer les couvertures entre cadres et non-cadres.

- **Une protection solide**

Vous avez le choix entre 4 formules, du minimum imposé par la loi à des garanties plus élevées, dans les limites fixées par le contrat responsable.

- **Une gestion en ligne simplifiée**

Vous effectuez vos démarches en quelques clics via un espace sécurisé et vous allégez ainsi votre charge administrative. De plus, vous disposez d'outils pédagogiques pour faciliter la mise en place de votre contrat et en informer vos salariés.

- **Des spécialistes à votre écoute**

Une équipe dédiée répond à toutes vos questions par mail ou téléphone.

VOTRE PATRIMOINE

OPTIMISEZ VOTRE STRATÉGIE

Il est toujours plus prudent de diversifier vos avoirs, au travers de la mise en place de solutions d'épargne adaptées ou l'acquisition de biens immobiliers en direct ou via une Société Civile Immobilière. Différentes formules de placement s'offrent ainsi à vous, en fonction de vos besoins et de votre situation.

N'hésitez pas à rencontrer votre Conseiller pour en savoir plus.

ASSURANCE VIE ET PEA

Épargnez en souplesse dans un cadre fiscal avantageux

Pour préparer l'avenir et réaliser vos projets, l'assurance vie et le PEA⁽¹⁾ vous permettent de vous constituer et valoriser un capital pour pouvoir en profiter quand vous le souhaitez. Bénéficiez de la richesse de nos contrats grâce à une large gamme de supports d'investissement.

Vous souhaitez gérer vous-même votre stratégie d'épargne ? Ou bien profiter de l'accompagnement d'experts avec Alliance Gestion par exemple ?

Contactez votre Conseiller pour des informations complémentaires et déterminer avec vous la solution la plus adaptée à votre situation, votre profil d'investisseur ainsi qu'à vos objectifs et votre horizon d'investissement.

ACQUISITION DE VOS MURS PROFESSIONNELS

Intégrez vos locaux professionnels à votre patrimoine

S'il n'est pas toujours recommandé pour un jeune professionnel d'acheter ses murs, il peut être judicieux de les acquérir en phase de développement de votre activité, au travers notamment d'une Société Civile Immobilière (SCI).

Pour réaliser cet investissement, outre le choix du mode de financement (crédit classique à taux fixe ou révisable, crédit *in fine* ou crédit-bail immobilier), vous devez décider de l'affectation fiscale* et patrimoniale des locaux (patrimoine professionnel ou privé).

INVESTISSEMENT IMMOBILIER LOCATIF

Constituez votre patrimoine

Avec une mise de fonds réduite et complétée par des crédits sur mesure, l'investissement immobilier bénéficie d'un effet de levier important. À condition de respecter quelques contraintes (montant des loyers, durée de mise en location...), certains dispositifs permettent d'optimiser votre investissement immobilier locatif en bénéficiant d'avantages fiscaux*.

Société Générale et sa filiale Primaxia⁽²⁾ vous proposent des solutions clés en main pour réaliser un investissement immobilier locatif (en direct ou grâce à des SCPI) permettant de générer des revenus complémentaires en vue de la retraite, dans un cadre fiscal privilégié* (Location Meublée Non Professionnelle, Acquisition en nue-propriété, dispositifs Pinel, Malraux, déficit foncier,...).

Les avantages de Primaxia :

- une sélection de biens,
- des financements sur mesure,
- des assurances pour sécuriser votre investissement,
- des services tels que la gestion locative de votre bien, l'assistance à la livraison avec un expert agréé.



CAS PRATIQUE

Les contribuables français, investissant dans des appartements à rénover et destinés à la location, peuvent, dans le cadre du dispositif Malraux, bénéficier d'une réduction d'impôt⁽³⁾ calculée sur le montant des travaux de restauration pouvant aller jusqu'à 30 % pour les immeubles situés dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Prenons un exemple⁽⁴⁾, assurance emprunteur (Décès/PTIA) comprise* :

Un couple marié (45 et 44 ans), avec 2 enfants de 9 et 6 ans, perçoit 150 000 € de revenus professionnels annuels générant en 2016 un impôt sur le revenu de 31 358 €⁽⁵⁾. Ils souhaitent acquérir un appartement locatif à réhabiliter, situé dans un SPR (réduction d'impôt par ailleurs non soumise au plafonnement des niches fiscales de 10 000 €).

- » Montant total du projet : 220 000 €
(77 000 € d'acquisition et 143 000 € de travaux sur 2 ans)
- » Engagement de location : 9 ans minimum
- » Prêt souscrit : 175 000 €

Bilan financier au terme de 15 ans (31/12/2031)

Valorisation du bien immobilier	35 779 €
Loyer net d'impôt	60 230 € (79 292 € - 19 062 €)
Réduction d'impôt Malraux	42 916 € (21 458 € en 2016 et 2017)
Coût du prêt	44 170 €
Enrichissement total	94 755 €



CESSATION D'ACTIVITÉ

PRÉPARER LA FIN DE VOTRE ACTIVITÉ LIBÉRALE

La cessation de votre activité doit être préparée avec soin. Il faut savoir qu'elle entraînera vraisemblablement une baisse significative de vos revenus.

POUR ANTICIPER AU MIEUX VOTRE CESSATION D'ACTIVITÉ

Il est judicieux de mettre en place des solutions aujourd'hui qui peuvent permettre à terme de compenser cette diminution de revenus. Durant votre activité, il peut être intéressant, si vous y êtes éligible, de :

- mettre en place une épargne retraite dans le cadre du dispositif Madelin (Palissandre*) et/ou du PERCO (PERCO Arcancia Pro*),
- bénéficier d'un complément de retraite à titre privé (assurance vie, PEA, PERP (Épicéa*...)).

Parallèlement, vous pouvez vous constituer un capital immobilier privé et professionnel qui vous permettra au moment de votre cessation d'activité de compenser une éventuelle baisse de revenus par la perception de revenus locatifs.

LORSQUE VOUS DÉCIDEREZ DE PRENDRE VOTRE RETRAITE, VOUS POURREZ CHOISIR DE CÉDER OU D'ARRÊTER VOTRE ACTIVITÉ

Si vous cédez votre activité (clientèle, patientèle, équipements...), vous bénéficierez d'une rentrée d'argent importante. Vous devrez alors faire face à la fiscalité sur les plus-values (certains cas d'exonération totale ou partielle existent), puis réfléchir aux investissements à réaliser afin d'accroître vos revenus.

Si vous décidez d'arrêter votre activité sans la vendre, vous n'aurez de fait, aucune rentrée financière. Néanmoins, en ayant anticipé cette situation, vous pourrez mettre vos locaux professionnels en location (si vous en êtes propriétaire) et pourrez bénéficier de revenus complémentaires à ceux de votre retraite (si vous avez souscrit une épargne salariale ou un complément de retraite à titre privé).



LES +

Quels que soient vos besoins, nos conseillers sont à vos côtés afin de vous aider à préparer l'avenir.

MENTIONS LÉGALES ET RENVOIS

*Mentions légales des contrats d'assurances / Fiscalité 2017

Crédit-bail mobilier, « premier loyer majoré », p 13 : Fiscalité 2017 - Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Crédit classique, p 12 : Fiscalité 2017 - Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

La Complémentaire Santé Société Générale : contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par l'association APOGÉE auprès de Sogécap. Ce contrat est présenté par Société Générale, immatriculation à l'ORIAS n°07 022 493 (orias.fr) en sa qualité d'intermédiaire en assurance.

Fiscalité 2017 - « loi Madelin », p 17 : Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Assurance Décès / PTIA (Immobilier) : contrat d'assurance collective (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) souscrit par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

Épicéa (PERP) : contrat d'assurance vie souscrit par l'association APOGÉE RETRAITE. Il s'agit d'un contrat d'assurance collective sur la vie de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Il est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

Fiscalité 2017 - « avantages fiscaux immédiats », p 15 : Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent modifier dans certaines situations le gain fiscal lié aux versements réalisés en 2017 sur le contrat. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Généa : contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) en sa qualité d'intermédiaire en assurance (orias.fr).

Généclé : contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) en sa qualité d'intermédiaire en assurance (orias.fr).

Fiscalité 2017 - « résultat imposable », p 18 : Les cotisations sont déductibles du bénéfice imposable dans les conditions définies par un arrêté du Conseil d'État du 29/07/1998. Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Génépro : contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association APOGÉE auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) en sa qualité d'intermédiaire en assurance (orias.fr).

Fiscalité 2017, p 16 : Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Jet Pro : Fiscalité 2017, p 16 - Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Palissandre : contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association APOGÉE auprès de Sogécap compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat multisupport est présenté par Société Générale (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) en sa qualité d'intermédiaire en assurance (orias.fr).

Fiscalité 2017 - « les avantages de la loi Madelin », p 15 : Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Palissandre Entreprises : contrat d'assurance collective vie à adhésion obligatoire de Sogécap souscrit dans le cadre de l'art 83 du Code général des impôts. Sogécap est une compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

Fiscalité 2017 - « un complément d'épargne retraite avantageux », p 14 : Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

PEI Arcancia Pro, « cadre fiscalement et socialement avantageux », p 14 : Fiscalité 2017 - Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

PERCO Arcancia Pro, « économie d'impôts », p 14 : Fiscalité 2017 - Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

La Protection Juridique des Pros : contrat d'assurance de protection juridique des Pros de Sogessur. Gestion confiée à Juridica. Entreprises régies par le Code des assurances. Contrat présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

La Multirisque des Pros : contrat d'assurance Multirisque des Pros de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par AWP France SAS sous le nom commercial Mondial Assistance) et de Défense pénale et recours suite à accident d'Aviva Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

La Complémentaire Santé Collective : contrat d'assurance collective de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, et d'assistance de Fragonard Assurance, entreprises régies par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

Fiscalité 2017 - « fiscalité avantageuse », p 19 : Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent modifier dans certaines situations le gain fiscal lié aux versements réalisés en 2017 sur le contrat. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

QUIÉTIS Pro : Quiétis Pro est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur, de Juridica et de AWP France SAS sous le nom commercial Mondial Assistance. Entreprises régies par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

TEMPRO : Temprom est une marque de Société Générale. Contrats d'assurance, d'assistance et de prestations de services souscrits par GCL, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales. Les prestations de la garantie pannes mécaniques (en cas de panne, prise en charge pièces et main d'œuvre) s'exécutent dans les limites des conditions de garantie et de franchises prévues au contrat, notamment en fonction de la liste des organes mécaniques pris en compte et de la réalisation des vérifications périodiques de la voiture prévues par le constructeur. Contrats d'assurance et d'assistance présentés par Finassurance en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Les prestations d'assistance (pertes de clés, véhicule de remplacement en cas de panne) s'exécutent dans les limites des conditions de garantie et de franchises prévues au contrat.

Fiscalité 2017 - « avantages fiscaux, p 13 » : Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Acquisition de vos murs professionnels, « affectation fiscale », p 20 : Fiscalité 2017 - Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Investissement immobilier locatif, « avantages fiscaux », « cadre fiscal privilégié », p 20 : Fiscalité 2017 - Les dispositions de la loi de finances pour 2017 mettant en œuvre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous invitons à consulter vos conseils habituels.

Pages 4 à 7 / La banque au quotidien : (1) Cotisation mensuelle hors réductions de 36,90 € HT partiellement soumise à la TVA, selon le tarif en vigueur au 01/03/2017. **(2)** L'abonnement à Progéliance Net (hors abonnement aux options et coûts de connexion) est inclus dans la cotisation JAZZ Pro. **(3)** Frais fixes de tenue de compte, commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client, commission de mouvement à hauteur de 12 500 € d'opérations débitrices par mois (au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client). **(4)** 25 % de réduction sur la cotisation annuelle des cartes CB Visa Business et CB Visa Gold Business détenues sur le compte courant professionnel auquel est rattaché JAZZ Pro. Réduction appliquée immédiatement pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours. Cotisation, hors réduction, selon le tarif en vigueur au 01/03/2017 pour les cartes CB Visa Business : 51 €/an et CB Visa Gold Business : 139 €/an. **(5)** Sous réserve de la signature d'un mandat autorisant Société Générale à communiquer pour vous vos coordonnées bancaires. Les organismes doivent être situés en France Métropolitaine. **(6)** 20 % de réduction sur JAZZ, offre groupée de produits et de services pour la gestion de vos comptes privés au quotidien. Réduction appliquée immédiatement pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours. JAZZ est une offre groupée de produits et services bancaires et non bancaires, à laquelle l'adhérent peut associer une ou plusieurs Options. Tarif hors options en vigueur au 01/03/2017 : 7,85 €/mois avec une carte CB VPAY, 8,50 €/mois avec une carte CB Visa ou une carte CB MasterCard, 16,10 €/mois avec une carte CB Visa Premier ou avec une carte CB Gold MasterCard ou 31 €/mois avec une carte CB Visa Infinite. Tarif des options indiqués dans la brochure conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers disponible en agence ou sur le site particuliers.societegenerale.fr **(7)** Abonnement mensuel aux services essentiels de Progéliance Net (hors options) : 20 € HT/mois au 01/03/2017. Inclus dans JAZZ Pro. **(8)** L'accès à l'Appli Pro nécessite l'abonnement à Progéliance Net. App store est une marque déposée d'Apple Inc. Google Play est une marque déposée par Google Inc.

(9) Souscription sous réserve d'acceptation par Société Générale. Prix de la cotisation annuelle des cartes est de 51 € (tarif en vigueur au 01/03/2017). Soumis à des conditions générales disponibles auprès de votre Conseiller Société Générale ou sur le site internet professionnels.societegenerale.fr. (10) Service optionnel. Souscription sous réserve d'acceptation de votre Conseiller. Voir conditions générales y compris tarifaires en agence ou sur le site professionnels.societegenerale.fr. (11) Dans la limite des dispositions contractuelles. Contrats d'assistance et d'assurance souscrits par Visa Europe Limited, agissant au travers de sa succursale française Visa Europe France, auprès de Europ Assistance, d'AXA France IARD et d'AXA France Vie. Entreprises régies par le Code des assurances. (12) La carte est composée de la carte CB Visa Gold Business et de l'option Collection Business class. Le prix de l'option (122 € par an au 01/03/2017) s'ajoute à la cotisation de votre CB Visa Gold Business. (13) Contrat souscrit par Société Générale pour le compte des titulaires de l'option Business class auprès de Affinon International Limited (Charter Court, 50 Windsor Road, Slough, Berkshire, SL1 2EJ, Grande-Bretagne, au capital de 10 000 000 £, dont la succursale est située à Paris Nord 2 Immeuble Exelmans - 33, rue des Vanesses - Villepinte - 95916 Roissy Charles de Gaulle Cedex, ayant pour numéro unique d'identification 342 789 815 RCS Bobigny) qui en assume la responsabilité. Selon les conditions générales en vigueur au 02/01/2017. (14) Offre valable pour les titulaires de la carte CB Visa Gold Business class dans plus de 100 villes de France. Liste détaillée sur le site www.taxisG7.fr (15) Offre valable pour les titulaires de la carte CB Visa Gold Business class pour tous trajets à Paris (75) et en Île-de-France (77, 78, 91, 92, 93, 94, 95). (16) Offre valable pour les titulaires de la carte CB Visa Gold Business class sur les locations Avis en France et à l'étranger. Le surclassement en catégorie supérieure est valable sur présentation de votre bon de surclassement et sous réserve de disponibilité au moment du retrait du véhicule. Le surclassement varie selon la destination et exclut la flotte Prestige et les véhicules utilitaires. Offre non remboursable et non cumulable avec une autre offre promotionnelle, valable sur les locations de 1 à 30 jours. Se reporter à la brochure conditions générales de location disponible sur le site www.avis.fr (17) Offre valable pour les titulaires de la carte CB Visa Gold Business class, dans tous les hôtels 3 et 4 étoiles de la chaîne Best Western en France, sous réserve de disponibilité. Programme soumis aux conditions générales Best Western Rewards. Pour plus d'information sur le Club Best Western Rewards, connectez-vous sur le site www.bestwestern.fr (18) Accès aux salons étant sous réserve exclusive de présentation de la carte Priority Pass. Les Frais d'adhésion standard annuels sont d'une valeur de 99 € TTC (tarif en vigueur au 02/01/2017). Les frais facturés à chaque visite restent à la charge du titulaire de la carte. Pour plus d'information sur les conditions d'utilisation de la carte Priority Pass, connectez-vous sur le site : www.prioritypass.com/fr. (19) Appel non surtaxé. Tarif selon opérateur. (20) Soit une économie de 97,50 €. Offre American Express réservée aux clients de Société Générale devenant titulaires, pour la première fois, d'une carte Business Gold American Express. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par American Express Carte-France. Cotisation de 195 € par an à partir de la 2^e année. Soumis aux conditions générales des cartes American Express. Tarif en vigueur au 01/03/2017.

Pages 8 et 9 / Votre gestion de trésorerie : (1) Rémunération soumise à fiscalité et prélèvements sociaux. Le taux du CSL PRO peut être modifié à tout moment par Société Générale. (2) Un seul Livret A ou Livret Bleu par personne, tous établissements confondus. (3) L'impôt sur la fortune reste, le cas échéant, dû. (4) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, susceptible de modifications par les pouvoirs publics. Les intérêts sont calculés par quinzaine et crédités sur le Livret A chaque année début janvier, et génèrent eux-mêmes des intérêts. (5) Toute personne morale, titulaire d'un compte courant Société Générale, ne peut détenir qu'un seul Compte à Terme (CAT) Trésor +. Montant minimum du compte : 8 000 €. Montant maximum du compte 5 000 000 €. Montant minimum de versement complémentaire : 1 500 €. Voir conditions en agence. (6) Par périodes successives d'un mois. Chaque reconduction entraîne l'ouverture d'un nouveau compte à terme. Dans les conditions et limites contractuelles. (7) Tout remboursement anticipé avant la fin du délai d'un mois ne donne pas lieu au versement d'intérêt. (8) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Voir conditions en agence.

Pages 10 et 11 / Encaissements et télétransmission : (1) Contrat de location conclu en agence avec un des constructeurs de Terminaux de Paiement Électronique (TPE) partenaires de Société Générale. Offre soumise à conditions générales (y compris tarifaires) disponibles en agence et sous réserve de la souscription préalable d'un contrat d'acceptation avec Société Générale. (2) Le loyer mensuel sera modifié en fonction du matériel choisi. Voir conditions en agence. (3) Sous réserve de la conclusion d'un contrat avec American Express. (4) Tarif de l'abonnement 18€ HT/mois (tarif en vigueur au 01/03/2017), hors coût de connexion à Internet. Inclus dans JAZZ Pro hors options. (5) Sous réserve d'acceptation de votre Conseiller. L'offre « Solution d'Encaissement Mobile » nécessite l'achat d'un Terminal d'Encaissement Mobile auprès de notre partenaire constructeur ainsi que l'installation de l'application « Encaissement Mobile Société Générale » au titre du contrat conclu avec cette dernière. Le prix du terminal d'encaissement est de 95 € HT. Tarif en vigueur au 01/03/2017. L'abonnement mensuel est de 9,90 € HT (tarif en vigueur au 01/03/2017), hors commissions monétiques. Les coûts de connexion Internet ne sont pas inclus. Pour en savoir plus sur les autres conditions, rendez-vous en agence. (6) Sous système d'exploitation iOS à partir de la version 7 ou Android à partir de la version 4.1. iOS est une marque déposée par Apple Inc. Android est une marque déposée par Google Inc. (7) Voir modalités de souscription en agence.

Pages 12 et 13 / Financer vos projets : (1) Sous réserve de l'acceptation de votre dossier et selon les dispositions contractuelles. (2) Offre de financement destinée à l'ensemble des professionnels hors entreprises en formation et professions agricoles. L'octroi du crédit Jet Pro est soumis à l'accord de Société Générale pour les prêts ou de Sogelease France pour les crédits-baills mobiliers. Sogelease France, SASU au capital de 248 500 005 EUR. 410 736 169 RCS Nanterre. Siège social : 59 avenue de Chatou, 92853 Rueil-Malmaison Cedex. Le crédit Jet Pro est soumis à des conditions d'obtention particulières. Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller Société Générale. (3) Avec un minimum de 3 000 € HT pour le crédit-bail mobilier. (4) Sous réserve d'un dossier complet. (5) Sous réserve de la signature

du contrat et de la remise du document justifiant de la réalité de l'investissement ou du PV de réception du matériel et de la facture au nom de Sogelease France pour les opérations sous forme de crédit-bail. (6) De 24 à 84 mois en crédit classique et de 36 à 84 mois en crédit-bail mobilier. (7) Tout matériel fixe ou roulant $\geq 5\ 000$ € HT (véhicules > 3,5 tonnes). (8) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Sogelease France. SASU au capital de 248 500 005 EUR - 410 736 169 RCS Nanterre - Siège social : 59, avenue de Chatou 92853 Rueil-Malmaison Cedex. (9) Dans les limites fiscales admises pour les véhicules de tourisme neufs ou d'occasion pris en location. (10) La TVA en vigueur est appliquée aux loyers ; le paiement de la TVA relative à l'investissement est ainsi étalé sur toute la durée du contrat. (11) Après étude préalable de Sogelease France. (12) Le contrat d'assurance Bris de machines est souscrit par Sogelease France auprès d'AXA France IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Sogelease France en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 030 230 (orias.fr). (13) La garantie Tierce Poids Lourds est un contrat d'assurance n°8 423 092 souscrit par Société Générale, tant pour son compte que celui de sa filiale Sogelease France, auprès de MMA (Entreprises régies par le Code des assurances). Ce contrat est présenté en exclusivité par Sogelease France en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 030 230 (orias.fr). (14) La garantie Perte financière est un contrat d'assurance n°8 423 096 souscrit par la Société Générale, tant pour son compte que celui de sa filiale Sogelease France, auprès de MMA (Entreprises régies par le Code des assurances). Ce contrat est présenté en exclusivité par Sogelease France en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 030 023 (orias.fr). (15) Sont éligibles en TEMPRO les véhicules d'occasion de moins de 5 ans et moins de 100 000 Km. (16) Intégralement pour les véhicules utilitaires légers et dans les limites prévues par le Code général des impôts pour les véhicules de tourisme. (17) Taxe sur les Véhicules de Tourisme des Sociétés. (18) Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (coût d'un appel non surtaxé depuis un poste fixe en France et selon le tarif en vigueur de votre opérateur depuis un mobile).

Pages 14 et 15 / Votre épargne : (1) Pour adhérer au plan, l'entreprise doit compter au moins un salarié en plus du dirigeant. Le chef d'exploitation, son conjoint collaborateur peuvent bénéficier du PEI comme du PERCO dès lors que l'entreprise a eu au moins 1 et au plus 250 salariés sur 12 mois, consécutifs ou non, au cours des 3 derniers exercices et qu'au moment des versements réalisés par ces personnes, l'entreprise dispose toujours d'au moins un salarié. Pour les salariés, ils doivent justifier d'une ancienneté de trois mois à la date du 1^{er} versement. La mise en place du PERCO implique la mise en place ou l'existence préalable d'un PEI ou PEE. (2) L'abandonnement est soumis au forfait social au taux de 20 % pour l'employeur et à la CSG/CRDS au taux de 8 % pour le bénéficiaire dans la limite de 3 138,24 € dans le PEI et de 6 276,48 € dans le PERCO par an et par bénéficiaire (taux en vigueur au 01/01/2017). (3) Le capital est soumis aux prélèvements sociaux au taux de 15,5 % (taux en vigueur au 01/01/2017). La fraction de la rente imposable à l'impôt sur le revenu dépend de l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance. Ainsi, par exemple, elle est de 40 % pour une entrée en jouissance entre 60 à 69 ans inclus et de 30 % au-delà.

Pages 16 à 19 / Vous protéger, vous et vos proches, protéger votre entreprise : (1) Dans les conditions prévues au contrat. (2) L'indemnité est versée, sur une durée maximale de 3 ans, à compter du 8^e jour d'arrêt de travail en cas d'accident et, selon votre choix, à compter du 16^e, 31^e ou 61^e jour d'arrêt de travail en cas de maladie. (3) La demande de modification doit parvenir à Sogécap un mois avant la date d'anniversaire du contrat. La prise d'effet d'une modification ne peut avoir lieu qu'à la date d'anniversaire du contrat. (4) Détail des conditions de la réduction disponible auprès de votre Conseiller Société Générale. (5) Dans la limite de 5 000 €. Conditions de versement précisées dans la Notice d'information à l'article Règlement des prestations. (6) L'indemnité est versée à compter du 91^e jour d'arrêt de travail. (7) La responsabilité civile professionnelle fait l'objet d'un contrat spécifique obligatoire pour les professions réglementées et n'est donc pas incluse dans ce contrat d'assurance. (8) Le service Télé-surveillance des Pros est opéré par EPS, n°1 de la télé-surveillance en France (source : Atlas de la sécurité 2016) – SAS au capital de 1 000 000 EUR - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 Strasbourg - Adresse de correspondance : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 Lille Cedex 9. RCS. Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z – N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513 - NIF Collectivité St Martin 179886 - L'autorisation administrative délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité en date du 02/12/2013 sous le numéro AUT-067-2112-12-01-20130359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Services proposés en option aux contrats d'assurance Multirisque des Pros, sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales, disponibilités géographiques et d'éligibilité.

Page 20 et 21 / Votre patrimoine : (1) Les retraits effectués dans les 4 premières années pour l'assurance vie et dans les 5 premières années pour le PEA peuvent être, dans certaines conditions, fiscalement pénalisés. (2) Mentions réglementaires p 23. (3) Réduction d'impôt égale à 30 % des dépenses de travaux dans la limite d'un plafond pluriannuel de 400 000 € sur 4 ans. (4) Hypothèses non contractuelles retenues pour cette simulation effectuée le 01/08/2016 à titre indicatif : loyers annuels perçus de 5 500 € à partir de 08/2015, valorisation annuelle du bien et des loyers de 1 % par an. Pour un prêt immobilier de 175 000 €, remboursable en 180 mensualités de 1 215 € assurances comprises, le coût total du crédit est de 44 170 € dont 36 524 € d'intérêts, 7 245 € de cotisations d'assurance et 400 € de frais de dossiers, soit un TEG annuel de 3,11 %. Prêt consenti sous réserve d'acceptation de la banque. Le taux proposé sera fonction du financement et de la situation de l'emprunteur. Frais de dossier variant selon le type de prêt. Tarifs d'assurance donnés à titre indicatif, pour un emprunteur âgé de 36 à 46 ans, pouvant évoluer selon la situation de l'emprunteur et hors surprimes éventuelles. (5) Estimation effectuée sur la base du barème de l'impôt sur les revenus 2016.

FILIALES ET PARTENAIRES

» **CGA - Compagnie Générale d'Affacturage**

SA au capital de 14 400 000 EUR
3, rue Francis de Pressensé
93577 La Plaine St Denis
702 016 312 RCS Bobigny

» **CGL - Compagnie Générale de Location d'équipements**

SA au capital de 58 606 156 EUR
69 avenue de Flandre
59708 Marcq-en-Barœul Cedex
303 236 186 RCS Lille Métropole

» **Finassurance Société de courtage d'assurances n° Orias 07000574**

SNC au capital de 15 250 EUR
69, avenue de Flandre
59700 Marcq-en-Barœul
352 937 247 RCS Lille Métropole

» **Gras Savoye Nord**

SAS au capital de 775 830 EUR
11, parvis de Rotterdam
180 Tour Lilleurope
59777 Euraille
445 033 368 RCS Lille

» **Primaxia**

SAS au capital de 300 000 EUR
41, avenue Gambetta
92400 Courbevoie
450 522 172 RCS Nanterre
Carte de transaction n° 0692N216
délivrée par la Préfecture des
Hauts de Seine
Garantie financière : 30 000 EUR

» **Société Générale Gestion**

SA au capital de 567 034 094 EUR
90, boulevard Pasteur
75015 Paris
491 910 691 RCS Paris

» **Sogécap**

SA d'assurance sur la vie et de
capitalisation au capital de
1 168 305 450 EUR.
Entreprise régie par le Code des
assurances - 086 380 730 RCS
Nanterre
SIRET 086 380 730 00084.
Siège social :
Tour D2 – 17 bis place des Reflets
92919 Paris La Défense Cedex.
Service Relations Clients :
42 boulevard Alexandre Martin
45057 Orléans Cedex 1
Tél : 09.69.362.362 (coût d'une
communication locale depuis une
ligne fixe Orange, coût variable selon
opérateur)

» **Soglease France**

SASU au capital de
248 500 005 EUR
59, avenue de Chatou
92853 Rueil Malmaison Cedex
410 736 169 RCS Nanterre

» **Sogessur**

SA au capital de 33 825 000 EUR
379 846 637 RCS Nanterre
Siège Social :
Tour D2 - 17 bis place des Reflets
92919 Paris La Défense Cedex
Adresse de correspondance :
Sogessur - TSA 91102
92894 Nanterre Cedex 9

À VOS CÔTÉS



pour en savoir plus



pour prendre rendez-vous



3955 : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi, hors jours fériés. Depuis l'étranger +33 (0) 8 10 01 3955. Tarif au 01/01/2017.

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

BDDF/DCM/MCO - Tour Granite 75886 Paris Cedex 18. SA au capital de 1 009 641 917,50 EUR. 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris - Crédits photos : GettyImages - Graphic Obsession - Réf. (B) 143 652 - Avril 2017



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.